

Publics prioritaires

Principe de fonctionnement des labellisations automatiques

→ [Voir base de connaissance](#)

Tableau à jour le 23/10/2024

Libellé	Mode d'affectation	Organisme de saisie	Critères d'affectation	Justificatifs
DALO	Manuel	Etat	Les personnes reconnues prioritaires par la commission de médiation instituée dans le cadre du droit au logement opposable (DALO) en vertu de l'article R 441-14-1 du code de la construction et de l'habitation	
BPI Sortant d'hébergement	Manuel	Etat		

<p>Personnes en situation de handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ Motif de la Demande : Handicap Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie ET ressources mensuelles (demandeur, conjoint ou autre(s) personne(s)) : A.A.H. ou A.E.E.H. ou pension d'invalidité</p> <p>OU</p> <p>→ Au moins 1 formulaire handicap renseigné ET Ressources mensuelles (demandeur, conjoint ou autre(s) personne(s)) : A.A.H. ou A.E.E.H. ou pension d'invalidité</p>	<p>Justificatifs de perception de l'AAH ou de l'AEEH ou pension d'invalidité et reconnaissance MDPH</p>
<p>Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ Statut de logement actuel : Hébergé en appartement de coordination thérapeutique</p>	<p>Attestation de la structure ou attestation d'hébergement</p>
<p>Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ RFR < à 40% des plafonds PLUS</p> <p><i>En complément un contingent manuel est accessible aux bailleurs sociaux et aux services de l'Etat</i></p>	<p>Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement</p>

<p>Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition</p>	<p>Automatique</p>		<p>Hébergé :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Statut de logement actuel : Structure d'hébergement → Ou Statut de logement actuel : statut Résidence sociale, foyer, pension de famille → Ou Statut de logement actuel : statut Résidence Hôtelière à Vocation Sociale → Ou Statut de logement actuel : statut Centre enfance/famille ou centre maternel <p>Sous-locataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Statut de logement : Logement temporaire 	<p>Attestation de la structure d'hébergement</p>
<p>Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée</p>	<p>Automatique</p>		<ul style="list-style-type: none"> → Période de chômage de plus d'un an renseigné à "Oui" <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> → Date de fin de la période de chômage de plus d'un an, inférieure ou égale à 3 mois par rapport à la date du jour 	<p>Attestation pôle emploi d'inscription supérieure à 1 an</p>
<p>Personnes exposées à des situations d'habitat indigne</p>	<p>Manuel</p>	<p>Etat</p>	<p>Labélisation manuelle par les services de l'Etat</p>	<p>Arrêté préfectoral ou arrêté de péril</p> <p>Rapport d'une association ayant pour objet l'insertion, le logement ou la défense des locataires ou d'un opérateur mandaté, d'une collectivité ou d'un service de l'Etat dûment habilité</p> <p>Copie du jugement d'un tribunal,</p> <p>Attestation de la CAF/MSA,</p>

				Copie de la décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative)
Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé.	Automatique		<p><i>Ces situations sont attestées par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre 1er du même code</i></p> <p>→ Motif de la demande : Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé</p>	Rapport social
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	Manuel		<p><i>Lorsque l'autorité judiciaire a imposé à la personne suspectée, poursuivie ou condamnée et pouvant être à l'origine d'un danger encouru par la victime de l'infraction, une ou plusieurs des interdictions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définis dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente ;</i> - <i>une interdiction ou une réglementation des contacts avec la victime</i> 	Rapport social

			Labélisation manuelle par les bailleurs sociaux ou les services de l'Etat (suivant les départements)	
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles	Manuel	Bailleur sociaux		Rapport social
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal	Manuel	Bailleur sociaux		Rapport social
Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent	Automatique		<p>Logement non décent</p> <p>Motif de la demande : Logement non décent, insalubre/dangereux et il existe au moins un occupant type "E" (enfant) dont la date de naissance est inférieure à 18 ans (/ date saisie demande)</p> <p>Sur-occupation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Il existe au moins un occupant type "E" (enfant) ou de type "G" (Garde alternée) dont la date de naissance est inférieure à 18 ans → ET pour les demandes de nature Personne seule + autres, Famille et Colocataire, surface actuelle (onglet Logement actuel) divisée par le nb occupants logement actuel (onglet Logement actuel) = X m². → Si X < 16 m² et nb occupant = 2 → Si X < 25 m² et nb occupant = 3 	<p>Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement,</p> <p>Copie du jugement d'un tribunal, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA,</p> <p>Copie de la décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable</p>

			<ul style="list-style-type: none"> → Si X < 34m² et nb occupant = 4 → Si X < 43 m² et nb occupant = 5 → Si X < 52 m² et nb occupant = 6 → Si X < 61 m² et nb occupant = 7 → Si X < 70 m² et nb occupant est supérieur ou égal à 8 → OU si absence de la surface du logement, critères suivants : → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " Chambre en colocation " et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=3 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " Studio - 1 pièce" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=3 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " T1 bis - 1 pièce" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=3 (spécifique 22 et 56) → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) " T2 - 2 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=4 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T3 – 3 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=5 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T4 – 4 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=6 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "T5 – 5 pièces" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=7 → Nb de pièces (onglet Situation actuelle) "6 pièces et +" et nombre d'occupants (onglet Logement actuel) >=8] 	<p>ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé)</p> <p>Autre document démontrant l'indécence du logement, l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble, ou le caractère impropre à l'habitation.</p>
<p>Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ Statut Logement Actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ [Occupant sans titre, squat] ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0] <p>OU</p>	<p><u>Statut de logement actuel :</u></p> <p>Attestation de la personne qui héberge,</p>

			<ul style="list-style-type: none"> ○ [Sans abri, habitat de fortune, bidonville ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0] OU ○ [A l'hôtel ET Aides au logement=0] OU ○ [Camping ET Aides au logement=0] OU ○ [Chez un particulier ET loyer avec charges=0 ET Aides au logement=0]] 	<p>Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation</p> <p>Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation</p> <p><u>Motif de la demande :</u></p> <p>Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement</p>
<p>Personnes menacées d'expulsion sans relogement</p>	<p>Automatique</p>		<p>→ Motif de la demande : en procédure d'expulsion</p>	<p>Jugement d'expulsion ou commandement de quitter les lieux</p>